

Envoyé en préfecture le 26/11/2021
Reçu en préfecture le 26/11/2021
Affiché le
DÉCIS UN N 74 ZUZ

Village Bougé Jeuresse

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les dispositions de l'article L.2016-33.63° du 20 janvier 2016,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal du 27 juillet 2020 fixant l'attribution de bourses, prix, récompenses et gratifications sur le territoire de la Commune de SAINT-JOSEPH,

DÉCIDE

- Article 1^{er}.- De procéder à l'acquisition ci-après au profit des jeunes élus au Conseil Municipal des Lycéens et des Étudiants pour le mandat 2021-2023 :
 - 25 sacs à dos auprès de la société LOCATE SPORT 2000 PERIPH ZI 1 de la Poudrière 97410 SAINT-PIERRE.
- Article 2. Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Joseph est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité de la Souspréfecture de Saint-Pierre et affichée aux portes de la mairie

Fait à Saint-Joseph, le 24.11.2021 Le Maire,

Patrick LEBRETO